UNIVERSITÉ DE ROUEN

Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2010 - 052 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE ROUEN,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale – M Syrota (André) ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°1
dans sa séance du 22 au 24 juin 2009 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique
dans sa séance du 15 au 16 septembre 2009 ;

DECIDENT

Art. 1 : Il est créé pour deux ans une unité de recherche U 982 intitulée :

« Différenciation et Communication Neuronale et Neuroendocrine »

Art. 2 : L'unité de recherche U 982 exercera son activité dans les locaux situés :

Université de Rouen
Faculté des Sciences
Place E Blondel
76821 MONT-SAINT-AIGNAN

Art. 3 : L'Unité de recherche U 982 est administrativement rattachée à la délégation régionale de Lille.

Art. 4 : Monsieur Youssef ANOUAR est nommé directeur de l'unité de recherche U 982 du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2010.

Fait à Paris, le 10 décembre 2009

Le Président de l'Université
de Rouen

Le Président-directeur général
de l'Inserm